



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL
G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 04 DEC. 2023

Monsieur Bruno Lefèbvre
Bourgmestre d'Ath
Rue de Pintamont, 54
7800 Ath

Contact : Cellule Transversale

bruno@ath.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/ViC/ChW/-2023-2636

Objet : Suite de la rencontre citoyenne du 22 novembre à Ath

Monsieur le Bourgmestre,

Votre courrier faisant suite à la rencontre citoyenne du 22 novembre à Ath m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Je vous remercie également pour le soutien de vos services dans l'organisation de cette réunion qui a permis de rencontrer les citoyens de votre commune, d'entendre leurs craintes, leurs inquiétudes et de répondre à leurs questions.

Les zones d'investigations prioritaires (ZIP) font partie du plan d'action qui a été établi par l'administration de la Région wallonne sur base des sources présumées de pollution. Au sein de ces ZIP, des analyses environnementales poussées auront lieu et le périmètre concerné pourra évoluer en fonction des premiers résultats obtenus. Je prends bonne note de votre demande et la transmet à l'Administration.

J'ai également été particulièrement touchée par le témoignage poignant de [REDACTED]. Après la réalisation des analyses environnementales évoquées ci-dessus, la question du transfert des PFAS de l'environnement vers l'humain et des impacts potentiels pour la santé sera posée. Toutes les personnes ayant consommé de l'eau dépassant la norme de 100ng/pour la somme des 20 PFAS feront partie des publics visés par la première phase des prises de sang financées par la Région wallonne. En outre, le Conseil scientifique indépendant en matière de PFAS fraîchement créé se positionnera très prochainement concernant les recommandations médicales à suivre par ces publics. J'espère que ces éléments apporteront des éléments de réponse à [REDACTED] concernant les problèmes de santé qui touchent sa famille.

Comme indiqué juste avant, pour ce qui relève des analyses sanguines, financées par la Région wallonne, elles seront proposées prochainement à tout citoyen qui le souhaiterait, dans les zones où un dépassement de la future norme de 100 ng/l a été constaté, et dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, Nimy et Feluy. Les résultats de ces analyses sanguines seront examinés au regard des résultats du biomonitoring global de la population wallonne, réalisé en 2021, afin de déterminer si les taux en PFAS sont ou non supérieurs à la moyenne wallonne. Un accompagnement

1/2

médical et des recommandations seront formulées sur base des résultats de ces analyses. Les 45 personnes de votre entité qui ont participé au biomonitoring wallon pourront donc, si elles le souhaitent, y prétendre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER